Ascenseurs : près de 30 % ne sont pas aux normes

SÉCURITÉ. Selon la Fédération des ascenseurs, les travaux obligatoires de mise aux normes de ces appareils ont pris de gros retards, entraînant des risques pour l'emploi et la sécurité.

IL Y A URGENCE ! C'est ce que clame la Fédération des ascenseurs, qui regroupe les entreprises de maintenance et d'entretien. Cet organisme s'inquiète des retards pris dans les travaux de sécurité portant sur le système d'alarme des cabines et la résistance des portes palières vitrées. Des travaux que les propriétaires et copropriétaires, après un an de report, devaient engager avant ce 3 juillet. Selon la fédération, quelque 83 500 appareils — sur près de 290 000 directement concernés — ne seraient pas encore aux normes.

L'inquiétude des ascensoristes pour leur activité et pour l'emploi dans la filière a encore grimpé ces derniers jours, lorsque le gouvernement a décidé de ne plus retenir la précision d'arrêt à l'étage — une mesure qui visait à garantir qu'on ne trébuche pas à cause d'un écart de niveau avec le palier en sortant de l'ascenseur — dans la liste des travaux obligatoires.

> *« Nos commandes ont baissé de 40 % en deux ans et nous avons déjà perdu 1 500 techniciens »*
>
> **©Pierre Hardouin, président de la Fédération des ascenseurs**

Or, jusqu'à la semaine dernière, cette partie de travaux faisait encore l'objet d'un sursis, principalement pour ne pas faire porter trop de charges aux copropriétaires d'immeubles. Au ministère du Logement, on justifie cette suppression par un coût exorbitant — estimé à 3 Mds€ — pour un risque relativement faible. « Il y a moins de 100 chutes par an. L'effort doit être mis sur le défaut d'entretien, qui est à l'origine de 80 % des incidents », fait-on remarquer dans l'entourage de la ministre, Sylvia Pinel.

> *« Nous faisons tout pour engager ces travaux, malgré une année difficile due au surcroît de charges »*
>
> **Christophe Tanay, président de l'Union des syndicats de l'immobilier**

Vision bien différente chez les ascensoristes où l'on reconnaît malgré tout une nette baisse des accidents ces dernières années. « Ce défaut de précision à l'arrêt est encore responsable de 40 % des chutes, dont 60 % touchent des personnes âgées, rappelle le président de la fédération, Pierre Hardouin *(voir infographie)*. En concentrant les travaux de précision sur les 65 000 appareils les plus dangereux, la facture peut être réduite de 3 Mds€ à 600 M€ », plaide-t-il, estimant à 19 500 € le coût moyen de travaux sur un ascenseur. « Problème, les copropriétaires attendent souvent le dernier moment pour engager les travaux », pointe le délégué général de la fédération, Jean-Luc Detavernier. « Et, en cas d'accident, leur responsabilité civile et pénale peut être engagée », ajoute Pierre Hardouin.

Les deux hommes craignent, du fait de ces retards, de sérieuses menaces sur l'emploi. « Nos commandes ont baissé de 40 % en deux ans et nous avons déjà perdu 1 500 techniciens », affirment-ils. A l'Unis (l'Union des syndicats de l'immobilier), le président, Christophe Tanay, certifie « tout faire pour engager ces travaux, malgré une année difficile due au surcroît de charges et à l'accumulation de normes ». Rappelons que les ascenseurs antérieurs à 2000 doivent faire l'objet de travaux de sécurité et de remises aux normes jusqu'en 2018. La première phase, engagée en 2010 et qui concernait notamment le verrouillage des portes palières, est actuellement quasiment terminée.

BRUNO MAZURIER

Evolution des accidents d'utilisateurs
de 2008 à 2013

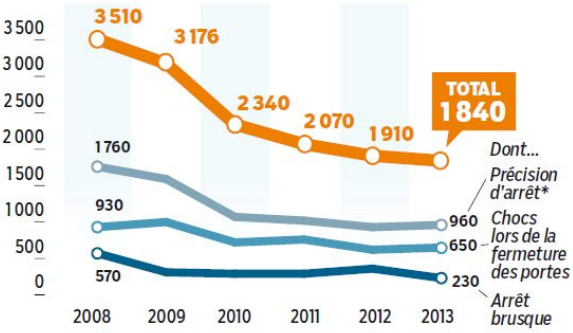

Répartition du parc
en France

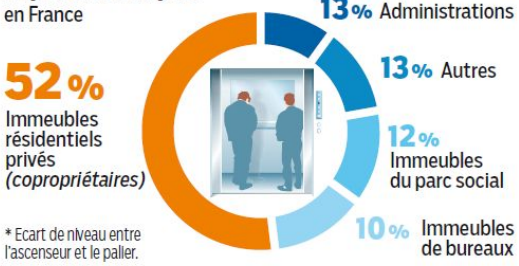

* Ecart de niveau entre l'ascenseur et le palier.

LP/Infographie.